

----- Message original -----

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique îlot Cheminant à Saint-Renan

**De :** Tania Marsset

**Pour :** pref-consultation@finistere.gouv.fr

**Date :** 19/09/2023 14:50

MM le Préfet et le Commissaire Enquêteur,

Je souhaiterais vous faire part de ma contribution à l'enquête publique.

Vu la proposition du projet (80 % de logements privés), on se demande si ce projet ne relève pas davantage d'intérêts privés que d'utilité publique. Il semble s'agir d'un immeuble banal comme il y en a beaucoup d'autres en cours de construction à Saint-Renan. On peut alors s'interroger sur l'urgence de continuer à construire des immeubles à Saint-Renan quand des appartements neufs ne se vendent pas dans le même secteur. Pour preuve, le projet de construction d'un immeuble dans la rue La Fontaine où j'habite et située en plein centre-ville : le permis de construire a été validé en 2021, mais, deux ans plus tard, la construction n'a toujours pas commencé faute d'acheteurs (appartements toujours en vente sur plan dans les agences immobilières régionales et sur Internet).

L'expropriation est une procédure violente d'un point de vue humain (expulsion de personnes, dégradation de l'environnement de vie) et d'un point de vue naturel (destruction de jardin, d'arbres anciens, de flore et faune). L'expropriation est déjà difficilement acceptable pour une cause d'utilité publique mais franchement contestable pour des intérêts privés et lorsque d'autres solutions de logement existent.

Je suis donc opposée à ce projet de construction de l'îlot Cheminant à Saint-Renan.

Veuillez agréer mes salutations les meilleures,

Tania Marsset